



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE GENTÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023 ~10~ 07

L'an deux mil vingt-trois, le seize octobre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de Genté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Genté, sous la présidence de Madame BERNARD Carmen, Maire de la Commune.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 11/10/2023

Présents : BERNARD Carmen, NOËL Christine, FRÉDÉRIC Romain, JASMIN Nathalie, COUVRY Anthony, FRADIN Elisabeth, CHABROL Isabelle, DA COSTA Paulo, JASMIN Maria-Rosa, LALIDA Patrick, BARRÉ Françoise.

Absente excusée : GOURRAUD BABIN Maryse, OSES Laura, SEGUIN Gérard.

Secrétaire de séance : COUVRY Anthony.

Nbre de conseillers élus : 14 Nbre conseillers présents : 11 Nbre conseillers votants : 11

Objet : : Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal, la loi d'accélération du 10 mars 2023 qui introduit une disposition majeur en matière de planification territoriale et qui prévoit que les communes puissent définir des « zones d'accélération » favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables.

- Rappelle le projet photovoltaïque en cours lieu-dit Chemin de Boisne ainsi que les perspectives de développement du photovoltaïque par des entreprises de la zone d'activités économiques zone du Fief de la Couture ainsi que la zone d'activités économiques lieu-dit La Combe des Gourdins
 - o Lieu-dit Chemin Boisne (parcelles ZB21, ZB36) ;
 - o Zone d'activités économiques Lieu-dit la Combe des Gourdins (parcelles, ZM55, ZM56, ZM57, ZM64, ZM65, ZM67, ZM68, ZM69, ZM70) ;
 - o Zone d'activités économiques Zone du Fief de la Couture (parcelles ZM5, ZM6, ZM7, ZM8 ZM116, ZM120, ZM129, ZM130, ZM131, ZM132, ZM135, ZM149, ZM150, ZM156, ZM157, ZM159, ZM161, ZM162, ZM165, ZM166, ZM167, ZM168).

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- Propose conformément au PLU en vigueur de classer en zones prioritaires pour l'accélération des zones de développement des énergies renouvelables, les zones cartographiées en annexe ;

- Autorise Madame Le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

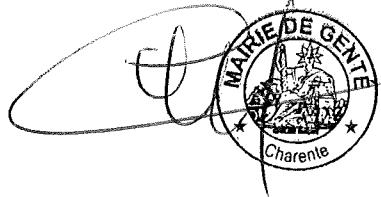
Publié le

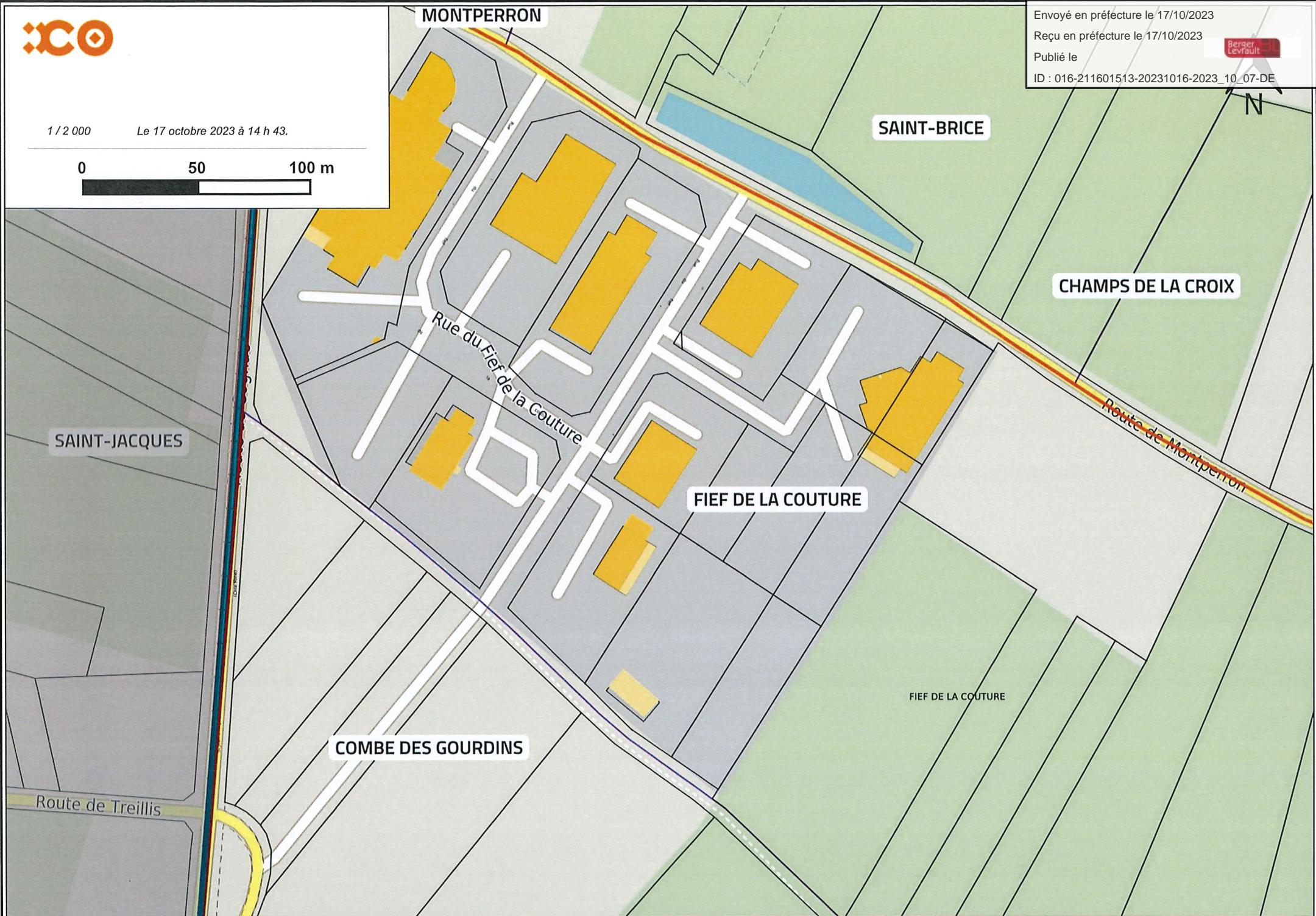
Berger Levraud

ID : 016-211601513-20231016-2023_10_07-DE

Présents : 11	- Votants : 11	Abstentions : 0	Pour : 11	Contre : 0
---------------	----------------	-----------------	-----------	------------

Fait et délibéré les mêmes an,
mois et jour que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Maire,
Carmen BERNARD





1 / 2 000

Le 17 octobre 2023 à 14 h 43.

0 50 100 m

Route de Treillis

SAINT-JACQUES

Route de la Grande Champagne

COMBE DES GOURDINS

FIEF DE LA COUTURE

TERRIER DE PEGOUET

LA COUTURE

N

1 / 4 500 Le 17 octobre 2023 à 14 h 44.

0 100 200 m

Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Publié le 17/10/2023

Berger Levallois

GRANDE PERDASSE

ID : 016-211601513-20231016-2023_10_07-DE

